

payements desdits Gens de guerre et des depenses a faire en nosd. Armées suivant nos estats et generalement faire en toutes les choses susdittes Circonstances et dependances tout ce que nous meme ferions et pourions faire si nous y estions presens en personne encore bien que le cas requist mandement plus special qu'il n'est porté par cesdittes presentes de ce faire luy avons donné et donnons pouvoir commission Autorité et mandement special par cesd. presentes le tout comme dit est en l'absence et sous L'Autorité de nos Lieutenans Generaux qui Commanderont en chef ..., Mandons et ordonnons a tous Marechaux de Camp, M.^{es} [=maîtres] de Camp, Colonels, Lieutenans de Nôtre Artillerie, Generaux des Vivres, Chefs et Conducteurs de nos gens de guerre tant de Cheval que de pied françois et Estrangers, et tous autres nos officiers et sujets qui serviront en nosdittes Armées de reconnoitre ... de Zurlauben, et de luy obeir et entendre en ladite qualité de L'un de nos Lieutenans Generaux ... en tout ce qu'il leur Commandera ... pour nôtre service en l'absence et sous l'authorité de nos Lieutenans Generaux qui les Commanderont en chef tout ainsy qu'il feroient a nôtre propre personne sans difficulté, Car tel est nostre plaisir En temoin de quoy nous avons fait mettre nôtre scel a cesd. presentes Données a ... et de nôtre Regne le soixantieme.

Signé Louis et sur le Replis par le Roy [Michel de] C h a m i l l a r t [Secrétaire d'Etat de la guerre]".

"Collationné a L'Original par nous Con.^{er} secrett.^{re} du Roy maison Couronne de France et de ses finances, [gez.] C h u p p i n".

1) Diese von Beat Fidel Zurlauben stammende Ueberschrift steht über der ganzen die Dokumente AH 70/19-30, 49-53 umfassenden Aktensammlung.

Kopie, von B e a t F i d e l Zurlauben - AH 70, 62-64

21

1696 Januar 3., Versailles

A

"BREVET DE MARECHAL DE CAMP POUR LE BRIGADIER [GRAF] BEAT JACQUES DE ZURLAUBEN"

"Generalis Beati Jacobi rerum Gestarum acta"¹

"Aujourd'huy ... Le Roy [L u d w i g XIV.] ... mettant en Consideration les bons et fidels services que ... de Zurlauben Brigadier d'Infanterie et Colonel d'un regiment allemande lui a rendus tant dans les fonctions desd. Char-

ges qu'en plusieurs Employs de guerre qui luy ont esté confiez dans lesquels il a donné des preuves de sa valeur Courage Experience en la guerre, dilligence et bonne Conduitte ainsi que de sa fidelité et Affection a son service, Sa majesté l'a retenû ordonné et establis en la charge de Mar.^{al} de Camp en ses Armées pour d'oresnavant en faire les fonctions, en jouir et user aux honneurs, Autoritéz prérogatives et preminences qui y apartiennent tels et semblables dont jouissent ceux qui sont pourveüs de pareilles charges, et aux Apointemens qui lui seront ordonnéz par les Estats de sa Majesté, la quelle pour temoignage de sa volonté m'a Commandé de lui en expedier le present Brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moy son Con.^{er} Secretaire d'Etat et de ses finances.

Signé Louis [XIV.] et plus bas [Louis-François-Marie] le Tellier [Marquis de Barbézieux]."

"Collationné à L'original par nous Cons.^{er} secrett.^{ne} du Roy, Maison Couronne de France et de ses finances. [gez.] C h u p p i n".

1) Diese von Beat Fidel Zurlauben stammende Ueberschrift steht über der ganzen die Dokumente AH 70/19-30, 49-53 umfassenden Aktensammlung.

Kopie, von B e a t F i d e l Zurlauben - AH 70, 65

22

1690 Mai 22., Versailles

A

[BREVET DE BRIGADIER D'INFANTERIE POUR LE COLONEL GRAF BEAT JAKOB ZURLAUBEN]

"Generalis Beati Jacobi rerum Gestarum acta"¹

Von B e a t F i d e l Zurlauben, dem Kopisten des vorliegenden Brevets, steht über dessen Text: "Lettres du Roy [L u d w i g XIV.] pour la charge de Brigadier d'Infanterie accordée ... au S.^r ... Zurlauben Colonel d'un Reg.^t allemand".

Es folgt der Wortlaut des Brevets:

"Aujourd'huy ... le Roy ... mettant en consideration les bons et fideles services que ... de Zurlauben Colonel d'un Regiment d'infanterie allemande pour le service de sa majesté lui a rendus tant dans les fonctions de la ditte charge qu'en plusieurs autres employes de² guerre qui lui ont esté confiez, dans les quels il a donné des preuves de sa valeur Courage Experience en la